



Point n° 6 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'installation de 2 stations de 10 vélos en libre-service et demande de crédit de CHF 75'000.-

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Le présent rapport soumis à votre Autorité porte sur la mise en place d'un système de vélos en libre-service.

Au sein des agglomérations urbaines, les déplacements à vélo sont appelés à jouer un rôle toujours plus important. La mobilité combinée, soit le fait de recourir à différents moyens de transports pour un seul trajet (voire pour les boucles quotidiennes) est une tendance en forte augmentation ces dernières années en Suisse. Ainsi, le recours à des moyens de transport tant privés que publics devient une pratique à laquelle les collectivités publiques doivent s'adapter et qu'elles doivent favoriser puisqu'elle répond à la volonté de diminuer le trafic d'agglomération. C'est ainsi qu'abris à vélos et vélos en libre-service doivent pouvoir être développés de manière à favoriser le recours au vélo dans la chaîne des déplacements quotidiens. Ajoutons à cela le volet loisirs, puisque, sur le littoral, un réseau de pistes cyclables permet de passer de St-Blaise à Bevaix sans s'éloigner des rives du lac et sans emprunter de routes circulantes.

Le système de vélos en libre-service, ou Vélospot, a fait ses preuves en ville de Neuchâtel, où il se développe encore, et les communes membres de la COMUL (Communauté Urbaine du Littoral), par le biais de la Conférence régionale des Transports, se sont montrées très intéressées par une extension de ce service au-delà de la ville. Le système géré par Neuchâtel est une chance pour les communes voisines qui peuvent ainsi profiter à un coût moindre de l'organisation, de la maintenance et de la gestion des stations et des vélos.

Toutes les informations concernant ce service et son coût sont fournies dans le document annexé.

La présente demande de crédit porte sur l'investissement de départ, soit l'acquisition et la pose de 2 stations et de 20 vélos, pour un montant de CHF 75'000.-.

Dans le cadre des projets d'agglomération déposés auprès de la Confédération, les infrastructures concernant la mobilité douce sont subventionnées à hauteur de 35%. Ceci ne représentera néanmoins pas un gros montant puisque l'installation des bornes Vélospot est très simple et peu onéreuse. La commande groupée pour les communes participantes permettra aussi de bénéficier d'un rabais intéressant.

Les frais d'exploitation et de gestion annuels d'un peu plus de CHF 13'000.- seront portés au compte de fonctionnement ; toutefois, le sponsoring (publicité sur le pare-boue arrière des vélos) devrait compenser la dépense et nos premières démarches pour trouver des entreprises locales intéressées se sont déjà montrées fructueuses, avec un accord de principe de CHF 10'000.-.

Au vu de la configuration géographique de Milvignes, nous avons opté pour une station à Auvernier, à proximité du débarcadère, et une à Colombier, avant l'entrée du Camping Paradis Plage.

Convaincu que l'installation de ces 2 stations apportera un service utile tant à nos concitoyens qu'à ceux des communes avoisinantes et aux vacanciers, le Conseil communal vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, d'accepter ce crédit et l'arrêté ci-après.

Le Conseil communal

Colombier, le 30 septembre 2014

Annexe : ment.

Le Conseil général de la commune de Milvignes,
dans sa séance du 4 novembre 2014,
vu un rapport du Conseil communal du 30 septembre 2014,

arrête :

- Article premier.-** Un crédit de **CHF 75'000.-**, dont à déduire une subvention de l'ordre de 35 % pour l'installation des infrastructures, est accordé au Conseil communal pour l'installation de 2 stations de 10 vélos en libre-service.
- Art. 2.-** La dépense sera portée au compte des investissements no I650.509.000 et amortie au taux de 10%.
- Art. 3.-** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4.-** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président :	Le secrétaire :
S. Ischer	O. Steiner

NEUCHÂTELROULE - VELOSPOT

Projet d'extension du réseau (COMUL)

CRT – mercredi 12 mars 2014



Sommaire

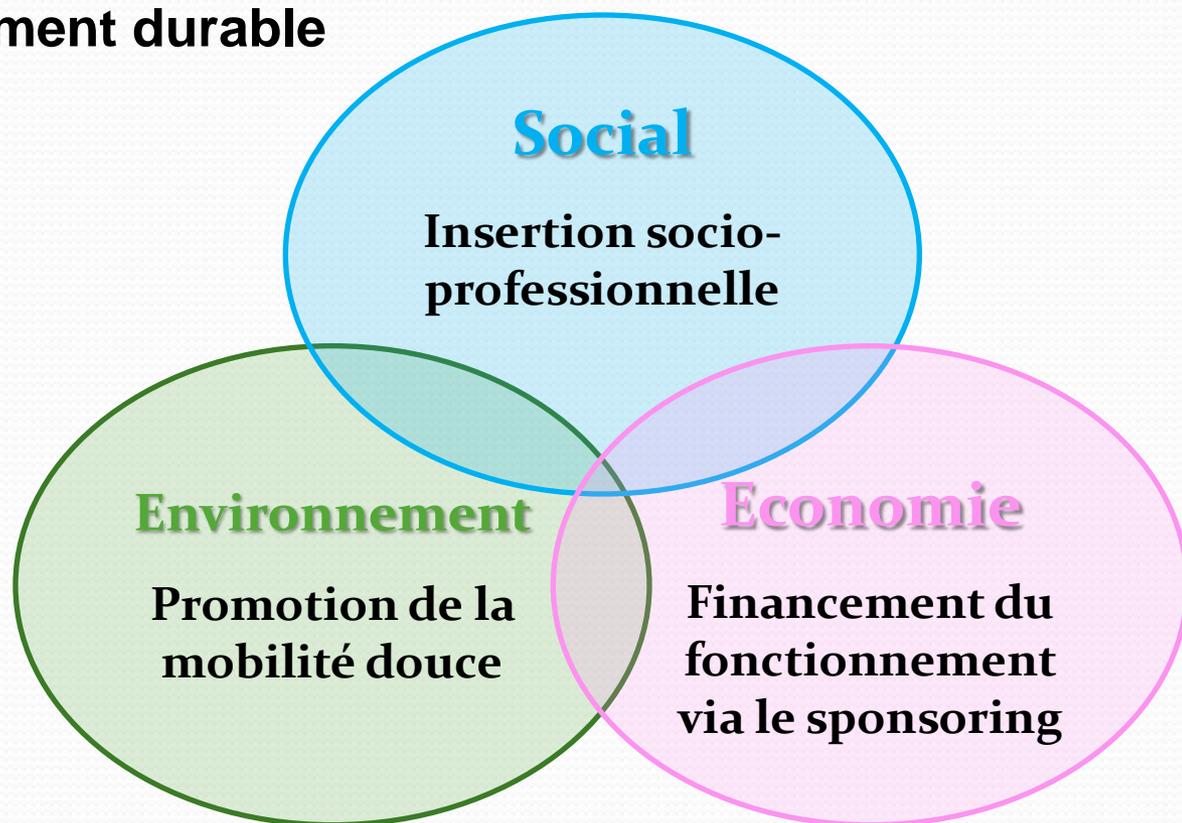
1. **Neuchâtelroule en bref**
 - a. *Projet de développement durable*
 - b. *Croissance et état du projet*
 - c. *Financement*
2. **Systeme velospot**
3. **Projections de densification du réseau**
4. **Financement de l'extension du réseau dans la COMUL**
 - a. *Investissement*
 - b. *Frais de fonctionnement*
 - c. *Frais de gestion*
 - d. *Tableau récapitulatif*
5. **Documentation**
6. **Calendrier et contacts**

1. Neuchâtelroule en bref (1/5)

A. Projet de développement durable

Neuchâtelroule est un projet piloté par la Ville de Neuchâtel depuis sa mise en place en 2005 dans le cadre de son Agenda 21.

Cette action met en œuvre les **principes du développement durable** de manière concrète.



1. Neuchâtelroule en bref (2/5)

B. Croissance et état du projet

Neuchâtelroule a connu une forte croissance depuis 2005

De 22 vélos gérés par 13 requérants d'asile à son lancement, l'action s'est développée pour répondre à la demande toujours croissante de la clientèle et adapter son offre. C'est la raison pour laquelle un système de vélos en libre service a été mis en place pour compléter ses prestations à partir de 2013.

Le **modèle d'exploitation** basé sur une équipe composée de personnes requérantes d'asile ou bénéficiaires de l'aide sociale, ainsi que sur le financement de l'exploitation par le sponsoring a été conservé.

1. Neuchâtelroule en bref (3/5)

B. Croissance et état du projet

Neuchâtelroule c'est aujourd'hui...

- ... 1 station saisonnière fonctionnant avec du personnel et louant du matériel complémentaire à la journée 6 mois par année;
- ... 6 bornes velospot de vélos en libre service accessibles toute l'année (10 bornes prévues en 2014)
- ... 18 collaborateurs requérants d'asile ou bénéficiaires de l'aide sociale, 2 civilistes à 100% pendant 6 mois, 1 mécanicien sur cycle à 30% et 2 employés de la Ville à 60% et 80%
- ... 20 sponsors et partenaires

1. Neuchâtelroule en bref (4/5)

C. Financement

Par la Ville de Neuchâtel: investissement et frais de gestion

- Investissement pour le système velospot en 2013: 6 stations, 110 cadenas électroniques et 50 vélos => 202'000.-
- Frais de gestion annuels du programme: 2 employés à 60% et 80% => équivalent de 140'000.-

Par des tiers: frais de fonctionnement 2013

- **Sponsors et partenaires:** location des espaces publicitaires sur les vélos et présence visuelle sur les supports de communication de l'action => 65'000.-
- **Utilisateurs:** recettes des forfaits et abonnements => 34'000.-

1. Neuchâtelroule en bref (5/5)

Présence visuelle des sponsors



Plaques latérales et paniers des vélos



Brochures et affiches



Encarts dans la presse



Station du Port 7

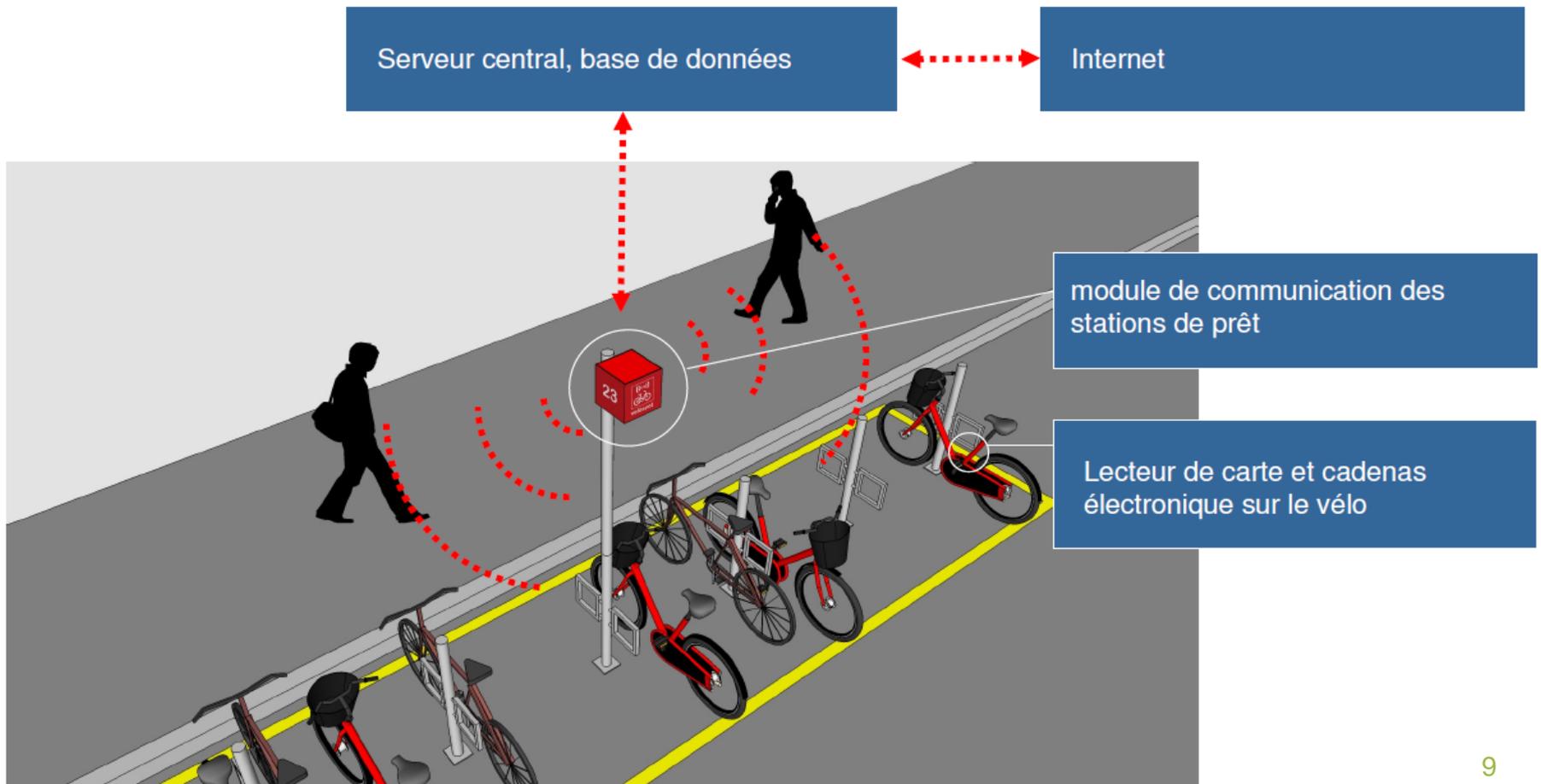
2. Système velospot (1/3)

Pourquoi un système de VLS combiné à un système de prêt humanisé? Parce qu'un système hybride permet de...

- ... dépasser les limites du prêt humanisé: limite des lieux de stockage, système saisonnier et horaires, peu d'emplacements, difficulté à toucher les pendulaires;
- ... conserver les avantages du prêt humanisé: volet social, variété du matériel mis à disposition, facilité d'accès, réputation du service et clientèle fidèle;
- ... et de bénéficier des avantages du VLS: souplesse géographique, souplesse des horaires et souplesse du stockage !

2. Système velospot (2/3)

Fonctionnement de velospot:



2. Système velospot (3/3)

Avantages du système velospot:

- Peu d'emprise sur l'espace urbain
- Mobilier urbain
- Flexibilité
- Places à disposition
- Coûts modérés
- Extension du réseau
- Partenaires régionaux
- Souplesse du partenaire



3. Projections de densification du réseau (1/3)

Projet cantonal:

- Les Villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle ont toutes trois opté pour le système velospot, appelés « LaChaux-de-Fondsroule! » et « LeLocleroule! » dans les villes du haut. Ces deux villes lanceront leur première saison en mai 2014.
- L'objectif est également de permettre aux clients du littoral neuchâtelois de bénéficier de davantage de stations et de vélos **en étendant le réseau de Neuchâtelroule en collaboration avec les communes de la COMUL.**

Neuchâtelroule!



COMUL
COMMUNAUTE URBAINE DU LITTORAL

3. Projections de densification du réseau (2/3)

Souhaits des communes transmis lors de la séance CRT-COMUL du 8.11.2013

Communes	Stations	Vélos
Milvignes	2	20
Bevaix	1	10
Boudry	2	20
Corcelles-Cormondrèche	0	0
Cortailod	1	10
Hauterive	1	10
La Tène	3	30
Peseux	0	0
Saint-Blaise	2	20
TOTAL	12	120

3. Projections de densification du réseau (3/3)

Plan selon les souhaits des communes



Neuchâtelroule!



4. Financement du réseau COMUL (1/10)

A. INVESTISSEMENT

Communes	Stations	Vélos	Points de vente	Total investissement
Milvignes	2	20	1	70'913
Bevaix	1	10	1	35'456
Boudry	2	20	1	70'913
Corcelles-Cormondrèche	0	0	0	0
Cortailod	1	10	1	35'456
Hauterive	1	10	1	35'456
La Tène	3	30	1	106'369
Neuchâtel	0	0	0	0
Peseux	0	0	0	0
Saint-Blaise	2	20	1	70'913
TOTAL	12	120	7	425'477

4. Financement du réseau COMUL (2/10)

A. INVESTISSEMENT: détail

Objet	Prix HT/pièce	Quantité	Montant HT	Montant TVA incl.
Vélos	1'100.00	120.00	132'000.00	142'560.00
Cadenas électroniques	930.00	120.00	111'600.00	120'528.00
Station velospot (box)	7'000.00	12.00	84'000.00	90'720.00
Pilier (+ base de scellement)	460.00	12.00	5'520.00	5'961.60
Potelets (+ base de scellement)	260.00	48.00	12'480.00	13'478.40
Fondations	170.00	60.00	10'200.00	11'016.00
Véhicule utilitaire	20'000.00	1.00	20'000.00	21'600.00
Lecteur de cartes pour point de vente	460.00	7.00	3'220.00	3'477.60
Frais de mise en service	1'000.00	12.00	12'000.00	12'960.00
Chargeur batterie	125.25	4.00	501.00	541.08
Batterie supplémentaire	609.70	4.00	2'438.80	2'633.90
Total				425'476.58

4. Financement du réseau COMUL (3/10)

B. INVESTISSEMENT: notes

- L'investissement a été calculé en tablant sur une commande de 12 stations et 120 vélos
- Un point de vente par commune a également été prévu, soit un total de 7 nouveaux points de vente.
- Pour couvrir le montant de cet investissement, les communes peuvent **vendre des stations dédiées** aux entreprises présentes sur leur territoire (cf. Annexe I).

4. Financement du réseau COMUL (4/10)

B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Communes	Stations	Vélos	Frais de fonctionnement selon nb vélos
Milvignes	2	20	10'584
Bevaix	1	10	5'292
Boudry	2	20	10'584
Corcelles-Cormondrèche	0	0	0
Cortailod	1	10	5'292
Hauterive	1	10	5'292
La Tène	3	30	15'876
Neuchâtel	10	134	70'913
Peseux	0	0	0
Saint-Blaise	2	20	10'584
TOTAL	22	254	134'417

4. Financement du réseau COMUL (5/10)

B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT: détail pour 22 stations et 254 vélos

Objet	Prix HT/pièce	Quantité	Montant HT	Montant TVA incl.
Entretien vélos VLS	100.00	254	25'400.00	27'432.00
Entretien vélos électriques	200.00	6	1'200.00	1'296.00
Entretien autres vélos Neroule	50.92	32	1'629.44	1'759.80
Entretien cadenas électroniques	33.00	254	8'382.00	9'052.56
Personnel (hors ville)	48'000.00	1.53	73'445.78	73'445.78
Forfait exploitation	7'407.41	1.53	11'334.23	12'240.97
Forfait communication	10'787.04	1.53	16'505.47	17'825.91
Forfait administration	26'388.89	1.53	40'378.18	43'608.44
Licence software cadenas	70.00	254	17'780.00	19'202.40
Licence software station	500.00	22	11'000.00	11'880.00
Licence site web et gestionnaire velospot	2'500.00	1.00	2'500.00	2'700.00
Licence serveur	1'200.00	1.00	1'200.00	1'296.00
Contrat de maintenance station et cadenas	13'024.00	1.00	13'024.00	14'065.92
Frais de communication station serveur	120.00	22	2'640.00	2'851.20
TVA (forfait)				11'587.78
Total	110'381.26		226'419.10	250'244.76

FONCTIONNEMENT: recettes

Objet	Prix HT/pièce	Quantité	Montant HT	Montant TVA incl.
Utilisateurs VLS	400.00	254	101'600.00	109'728.00
Utilisateurs matériel saisonnier	6'585.19	1.00	6'585.19	7'112.00
Sponsoring/communes	490.00	254	124'460.00	134'416.80
Total			232'645.19	251'256.80

4. Financement du réseau COMUL (6/10)

B. FRAIS DE FONCTIONNEMENT: notes

- Les frais de fonctionnement ont été calculés en tablant sur un réseau de 22 stations et 254 vélos, soit une augmentation de 12 stations et 120 vélos par rapport au réseau prévu en 2014.
- La location des vélos ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais de fonctionnement: le sponsoring est indispensable pour autofinancer l'exercice.
- Pour couvrir les frais de fonctionnement, les communes peuvent **trouver des sponsors** qui apposeront leur publicité sur les vélos et bénéficieront de visibilité sur différents supports de communication, aux mêmes conditions que ceux de Neuchâtel (cf. Annexe I).

4. Financement du réseau COMUL (7/10)

C. FRAIS DE GESTION

Pour la gestion du réseau actuel, la Ville de Neuchâtel emploie une coordinatrice à 80% et un employé polyvalent à 60%.

La participation annuelle de la Ville de Neuchâtel à Neuchâtelroule se monte donc à **CHF 140'000.-** (chiffre comprenant le salaire des deux collaborateurs, les charges sociales, les locaux, etc.)

→ La mise en place de nouvelles stations en dehors du territoire communal implique des frais de gestion supplémentaires évalués à 20% pour chaque poste (déplacements plus longs, gestion de plus de collaborateurs pour l'exploitation, coordination, etc.)

→ La Ville de Neuchâtel envisageant de poursuivre la prise en charge de la majorité des frais de gestion, le supplément doit être pris en charge par les communes concernées.

4. Financement du réseau COMUL (8/10)

C. FRAIS DE GESTION

Communes	Stations	Vélos	Gestion selon
			coefficient nb vélos sauf NE
Milvignes	2	20	2'412
Bevaix	1	10	1'206
Boudry	2	20	2'412
Corcelles-Cormondrèche	0	0	0
Cortailod	1	10	1'206
Hauterive	1	10	1'206
La Tène	3	30	3'618
Neuchâtel	10	134	140'000
Peseux	0	0	0
Saint-Blaise	2	20	2'412
TOTAL	22	254	170'630

4. Financement du réseau COMUL (9/10)

C. FRAIS DE GESTION: détail

La gestion des nouvelles stations en tant que parties prenantes du réseau Neuchâtelroule implique:

- Mise en place des nouvelles stations dans le réseau
- Coordination de l'exploitation: équilibrages, trajets
- Gestion des ressources humaines nécessaires
- Gestion de la communication
- Centralisation du sponsoring
- Service-client

4. Financement du réseau COMUL (10/10)

D. TABLEAU RÉCAPITULATIF

RÉSEAU 2015			INVESTISSEMENT	FRAIS ANNUELS		
Communes	Stations	Vélos	Total	Fonctionnement	Gestion	Total
Milvignes	2	20	70'913	10'584	2'412	12'996
Bevaix	1	10	35'456	5'292	1'206	6'498
Boudry	2	20	70'913	10'584	2'412	12'996
Corcelles-Cormondrèche	0	0	0	0	0	0
Cortailod	1	10	35'456	5'292	1'206	6'498
Hauterive	1	10	35'456	5'292	1'206	6'498
La Tène	3	30	106'369	15'876	3'618	19'494
Neuchâtel	10	134	0	70'913	140'000	210'913
Peseux	0	0	0	0	0	0
Saint-Blaise	2	20	70'913	10'584	2'412	12'996
TOTAL	22	254	425'477	134'417	170'630	288'888

5. Documentation

Documents à disposition:

- Présentation PowerPoint
- Tarifs sponsoring
- Brochure Neuchâtelroule

Pour plus d'informations sur Neuchâtelroule :

- « Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant une demande de crédit relative à la mise en place d'un système de vélos en libre service en complément à Neuchâtelroule » (Du 19 décembre 2012)

Sites web à consulter:

- www.neuchatelroule.ch
- www.velospot.ch

Neuchâtelroule!



6. Calendrier et contacts

Etapes pour une mise en place avant l'été 2015:

- Commande du matériel: novembre 2014
- Livraison du matériel: mai 2015
- Mise en service des stations: fin mai 2015

Pour toute question, n'hésitez pas à contacter:

- **Pierre-Olivier Aragno**, Délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable, 032 717 76 75, pierre-olivier.aragno@ne.ch
- **Laurianne Altwegg**, coordinatrice de Neuchâtelroule, 032 717 77 75, laurianne.altwegg@ne.ch

Merci de votre attention!





Solutions de partenariat Tarifs 2014



velospot est une prestation délivrée par des collectivités publiques qui offre l'accès à un **réseau de vélos en libre service (VLS)** à ses abonnés ou utilisateurs occasionnels munis de cartes d'accès.

velospot a la particularité de proposer des **structures discrètes**, sans bornes pour fixer les vélos. Le système ne requiert qu'un support (p.ex. poteau) sur lequel est fixé un boîtier qui communique sans contact physique avec les vélos situés dans un certain périmètre. Les vélos sont équipés de **cadenas électroniques** qui leur permettent d'être repérés par la borne centrale et d'être pris en charge par les utilisateurs.

velospot est un **projet de mobilité commun à plusieurs villes** permettant de résoudre une partie des problèmes suscités par le trafic pendulaire. *velospot* offre la possibilité de disposer d'un réseau de VLS cohérent au niveau régional.

velospot s'attache donc à proposer un moyen de transport respectueux de l'environnement, économique et favorable à la santé.

velospot est aussi une **action sociale** : en effet, ses prestations sont assurées par des prestataires de services locaux qui proposent une occupation valorisante à des personnes en voie de réinsertion.

Contacts :

Neuchâtelroule!

Service de la mobilité
Fbg de l'Hôpital 2 / 2000 Neuchâtel
T +41 (0)32 717 77 75 / laurianne.altwegg@ne.ch
www.neuchatelroule.ch

LeLocleroule!

Service d'urbanisme
Hôtel-de-Ville 1 / 2400 Le Locle
T +41 (0)32 933 84 41 / stefano.fantini@ne.ch
www.lelocle.ch

LaChaux-de-Fondsroule!

Service d'urbanisme et de l'environnement / Planification
Pass. Léopold-Robert 3 / 2300 La Chaux-de-Fonds
T +41 (0)32 967 64 60 / sue.urbanisme@ne.ch
www.chaux-de-fonds.ch

Que diriez-vous d'une station velospot juste devant chez vous ?

Station velospot dédiée

offre I.....29'000.- HT

1 station 5 vélos.....	25'000.-
1 forfait d'exploitation.....	4'000.-

offre II.....33'000.- HT

1 station 5 vélos.....	25'000.-
1 forfait d'exploitation.....	4'000.-
1 forfait d'abonnement (160 abo.).....	4'000.-

offre III.....41'000.- HT

1 station 10 vélos.....	35'000.-
1 forfait d'exploitation.....	6'000.-

offre IV.....45'000.- HT

1 station 10 vélos.....	35'000.-
1 forfait d'exploitation.....	4'000.-
1 forfait d'abonnement (160 abo.).....	6'000.-

L'offre station dédiée comprend :

- box velospot (station)
- batteries pour box velospot
- support de fixation box velospot
- vélos équipés du cadenas velospot
- supports à vélos (potelets)
- frais d'installation, de mise en service et de licence
- visibilité sur les vélos et la station objet de l'offre ainsi que sur les supports de communication développés par les villes (soumis à conditions particulières)
- rééquilibrage de la station et entretien des vélos

Station dédiée : conditions générales

- le paiement intégral de la station et des vélos est dû dès la première année
- le forfait d'exploitation est dû annuellement dès la première année et pour une durée initiale de trois ans
- le forfait d'abonnement (optionnel) est dû annuellement dès la première année et pour une durée initiale de trois ans
- dans la mesure du possible, l'exploitant s'efforcera de maintenir à la station le nombre de vélos convenus contractuellement. L'exploitant ne peut cependant garantir cette disponibilité en tous temps
- les stations dédiées restent propriété des Villes exploitantes
- les abonnés velospot ont accès aux stations dédiées

Et que diriez-vous si tous les regards se tournaient vers vous ?

Vélos velospot dédiés

vélos.....	sponsor local.....	sponsor cantonal
01	2'000.- HT	
02	3'800.- HT	
03	5'500.- HT	
04	7'200.- HT	
05	8'750.- HT	
06	10'000.- HT	10'000.- HT
07	11'550.- HT	
08	12'800.- HT	
09	13'950.- HT	
10	15'000.- HT	15'000.- HT
20	sur demande.....	30'000.- HT
30	sur demande.....	40'000.- HT
40	sur demande.....	50'000.- HT
50	sur demande.....	60'000.- HT

Vélos velospot dédiés : conditions générales

- affichage exclusif de part et d'autre de la roue arrière des vélos
- affichage commun sur la moitié des paniers de la flotte velospot
- affichage sur les supports de communication développés par les Villes (soumis aux conditions locales particulières)
- le statut de sponsor cantonal prévoit la répartition de deux vélos minimum dans chaque ville (offre de départ à six vélos). La répartition des éventuels vélos supplémentaires acquis est libre
- Tout contrat de sponsoring conclu pour une durée de 3 ans donne droit à un affichage exclusif sur 50% de vélos en plus de la quantité initialement choisie

